



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A24102204

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules et des piétons dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de :

Travaux d'assainissement, d'eau potable et de voirie sur Biesse effectués par l'entreprise SADE de Saint-Cyprien

.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour garantir la sécurité des personnes et le déroulement des travaux.

Route barrée

Par zone déplaçable selon avancement des travaux

Du 28 octobre 2024 au 15 décembre 2024

**Chemin de l'aulne
Chemin de la Fontaine
Place de Biesse
Chemin de la Croix**

ARTICLE 2 :

La pré signalisation d'information en amont de la zone d'interdiction sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le service technique de Chambles
- L'entreprise SADE

Fait à CHAMBLES, le 22 octobre 2024

Emilien JOUSSERAND
Adjoint

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE
~~Emilien JOUSSERAND~~
ADJOINT

